FICHE DE POSTE

COORDONNATEUR
DU
CONSEIL LOCAL EN SANTE MENTALE MARSEILLE

Le Conseil Local de Santé Mentale -CLSM- est un dispositif national, déployé au niveau des communes, qui bénéficie d'une reconnaissance législative et qui est présidé par Mme RUBIROLA, Première adjointe de la Ville de Marseille, déléguée à la santé.

Le CLSM est co-piloté par la Ville et l'Agence Régionale de santé PACA et réunit au sein de son comité de pilotage l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs afin d'engager une politique publique locale concertée en matière de santé mentale et d'évaluer les besoins non couverts afin d'y apporter des réponses opérationnelles sur le principe de la coopération inter-institutionnelle.

Le CLSM bénéficie du soutien financier et logistique de la Ville et de l'ARS PACA. Il est doté d'un poste de coordination qui met en œuvre les orientations stratégiques et les actions décidées par le comité de pilotage.

Le CLSM est ainsi l'instance de gouvernance partagée et de coordination dans le domaine de la santé mentale pour la ville de Marseille.

Le champ du CLSM est celui de la promotion de la santé mentale définie « comme un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, faire face au stress normal de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté »[1].

Les axes stratégiques du CLSM sont :

- L'observation et l'évaluation des besoins des populations et des professionnels dans le champ de la santé mentale
- La lutte contre la stigmatisation des personnes souffrant de troubles psychiques en lien avec la qualification des acteurs
- La participation sociale et citoyenne à l'action publique en santé mentale
- L'inclusion dans la cité des personnes souffrant de troubles psychiques
- La prévention et la promotion de la santé mentale en population générale

Rattachement hiérarchique et fonctionnement

Le coordonnateur du CLSM est placé sous la responsabilité hiérarchique de la Ville, qui porte administrativement le poste, et sous la responsabilité technique et fonctionnelle du comité de pilotage restreint du CLSM. Le coordonnateur travaille en lien étroit avec le comité de pilotage restreint qui l'accompagne dans la mise en œuvre de ses missions. L'évaluation annuelle du poste est assurée par le comité de pilotage restreint.

Missions

Dans ce cadre, la mission du coordonnateur est d'animer le projet et les instances du CLSM : participation à la définition, à l'animation, au suivi de la mise en œuvre des orientations stratégiques du comité de pilotage restreint, des thématiques permanentes et ponctuelles, des groupes de travail, des actions initiées au sein du comité technique, de l'organisation de la plénière annuelle.

1

Activités

Animer et organiser les instances du CLSM (Comité de pilotage, comité technique, groupes de travail réunissant des acteurs institutionnels et des acteurs associatifs).
Elaborer les documents nécessaires à l'animation de ces instances.
Participer à la définition et accompagner la mise en œuvre des axes validés par le comité de pilotage restreint notamment :

- Organisation de la représentation des usagers et des aidants dans les instances du CLSM
- Accompagner la réalisation d'un état des lieux des ressources et des dispositifs existants dans le champs de la prévention de la santé comme dans celui de la prise en charge sanitaire en direction des enfants et des adolescents
- Accompagner la réalisation d'un état des lieux des dispositifs existant sur le territoire de Marseille permettant la prise en charge des situations complexes à des fins de modélisation
- Contribution à la mise en place de manifestations grand public telle que la semaine d'information sur la santé mentale (SISM)
- Représenter le CLSM au sein du comité de pilotage du projet territorial de santé mentale des Bouches du Rhône -PTSM 13
- Elaborer et animer toutes formes d'outils et de méthodes pour accompagner la mise en œuvre des thèmes et actions validés par le comité de pilotage (groupes de travail thématiques, concertation, mise en réseau d'acteurs, auditions, compte-rendu, etc.)
- Participer à divers groupes de travail notamment dans le cadre du réseau des CLSM (régional et national)
- Veiller à l'articulation du CLSM avec les projets existants et les réseaux locaux de santé mentale à Marseille : Atelier Santé Ville santé mentale, réseaux santé mentale et logement, groupement de coopération sanitaire et médico-social (GCSMS) habitat et santé mentale, accès aux soins psychiatriques ambulatoires pour les sans-abri, etc.

Les activités ci-dessus énumérées pourront faire l'objet de modifications au regard de l'impact de la crise sanitaire sur la santé mentale

Profil recherché

Quelle que soit la formation initiale, il sera attendu une expérience dans le domaine de la santé mentale et dans l'ingénierie de projets avec des acteurs issus d'horizons variés dans ce domaine.
La connaissance du système de santé et notamment du rôle des collectivités territoriales est souhaitable.

Caractéristiques du poste

Recrutement sur un grade d'attaché territorial ou d'ingénieur territorial – CDD d'un an renouvelable - Poste à temps plein